



Type : Collectif

Création : novembre 2010

Nombre de familles >50

Pétition >270 signataires

## Ordre du jour

- Problématique - Zone d'implantation
- Introduction aux technologies
- Résultats des études – position ANSES
- Démarche & position du collectif

- 🌍 Zone d'implantation cible : actuellement inférieur à 0,3V/m
- 🌍 Opérateur : Orange – absence de discussion
- 🌍 Site d'implantation privé





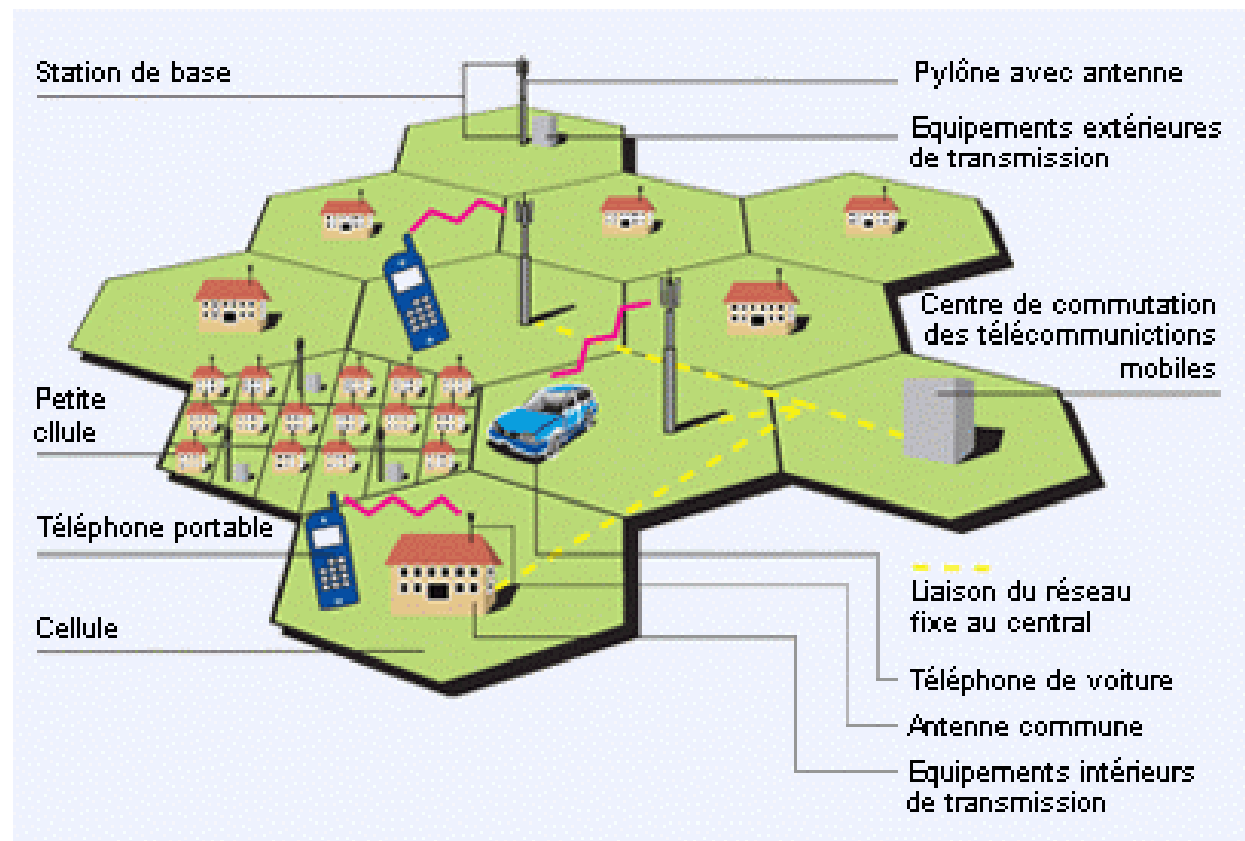


## Ordre du jour

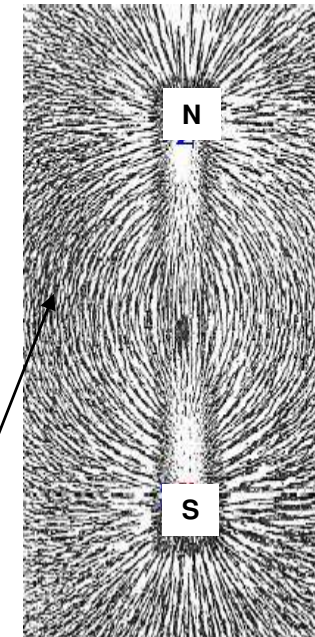
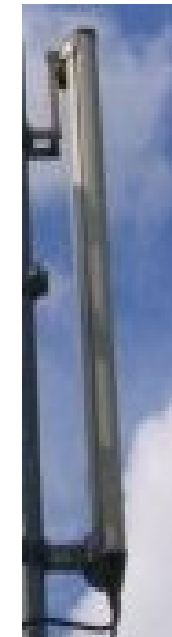
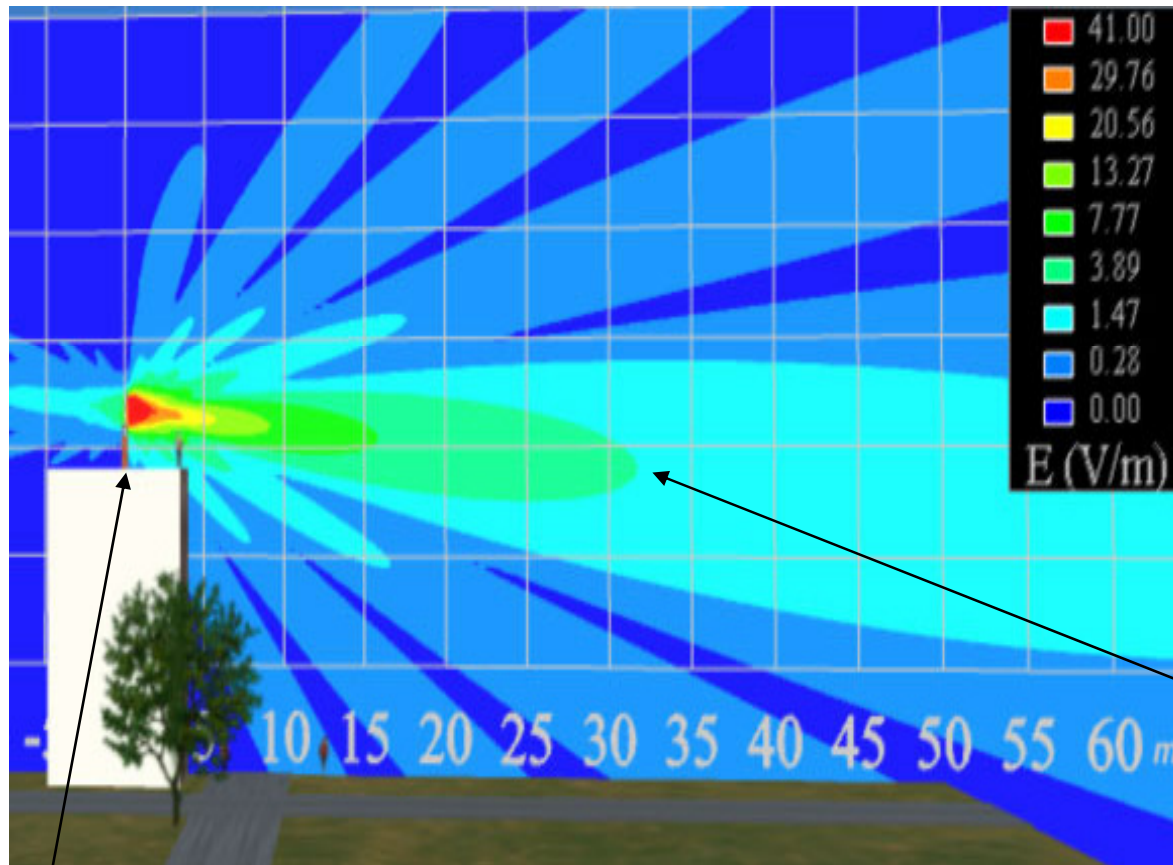
- Problématique - Zone d'implantation
- Introduction aux technologies
- Résultats des études – position ANSES
- Démarche & position du collectif

- Principes

- Couverture cellulaire large par antennes relais
- Le mobile adapte sa puissance selon réception
- Les antennes peuvent adapter leur puissance et sont multibandes (GSM, UMTS ...)



Le champs électro-magnétique – mesuré en V/m



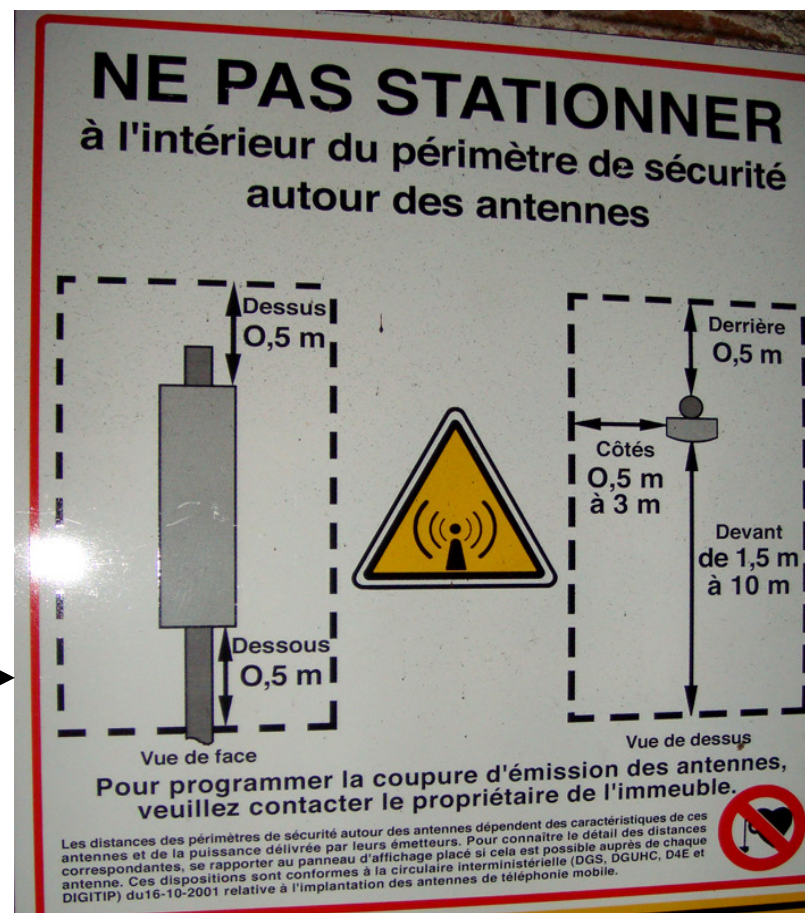
Boucles électro-magnétiques  
Lignes de champs

Antenne relais sur bâtiment

## GSM/UMTS - Structure physique spécifique\*

- ➔ UMTS = 2,1 GHz implique un risque d'échauffement (micro-onde = 2,4GHz)
- ➔ Résonance avec les fréquences cérébrales
- ➔ Agression Physiologique aux niveaux moléculaire et cellulaire (glandes surrénales)

Les opérateurs définissent des **périmètres de sécurité**



*\*porteuse hyperfréquence, Modulation ELF et Pulsation*

2003

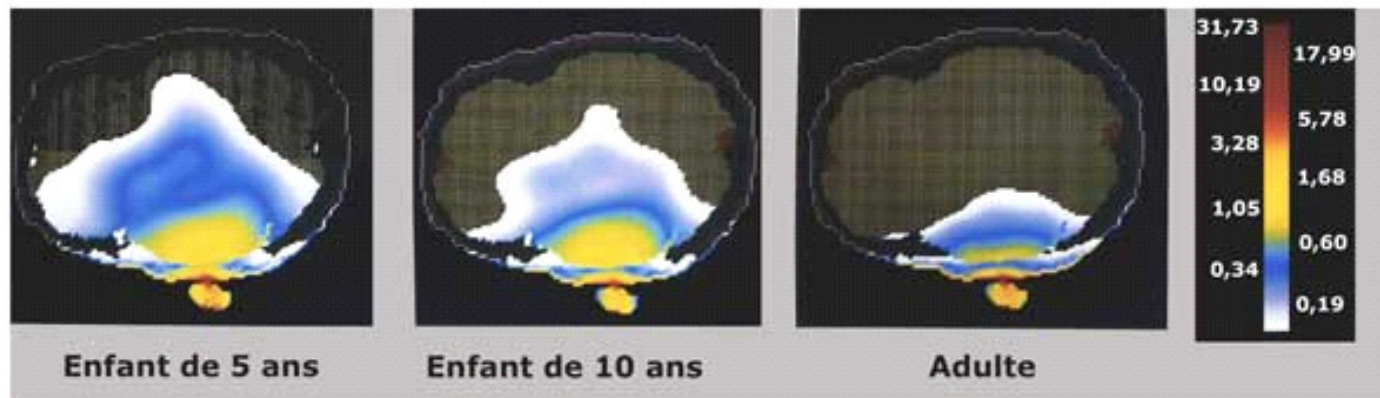
- Compatibilité électro-magnétique avec les équipements électroniques (dont appareils d'assistance sanitaire – pacemaker, pompe à insuline ...) : 3V/m

Base  
6 min/j

- Limites d'exposition des personnes : 41 et 58 V/m en GSM 900 et 1800 et 61 V/m en UMTS

- Taux d'exposition des personnes - Densité d'Absorption Spécifique

Valeurs maximum de 2W/kg localement (tronc ou tête)



**Figure 1.** Simulation numérique de la pénétration du rayonnement électromagnétique d'un téléphone portable en fonction de l'âge (Fréquence GSM 900 Mhz) (A droite, échelle colorimétrique du Débit d'Absorption Spécifique, en W/kg) [1] \*

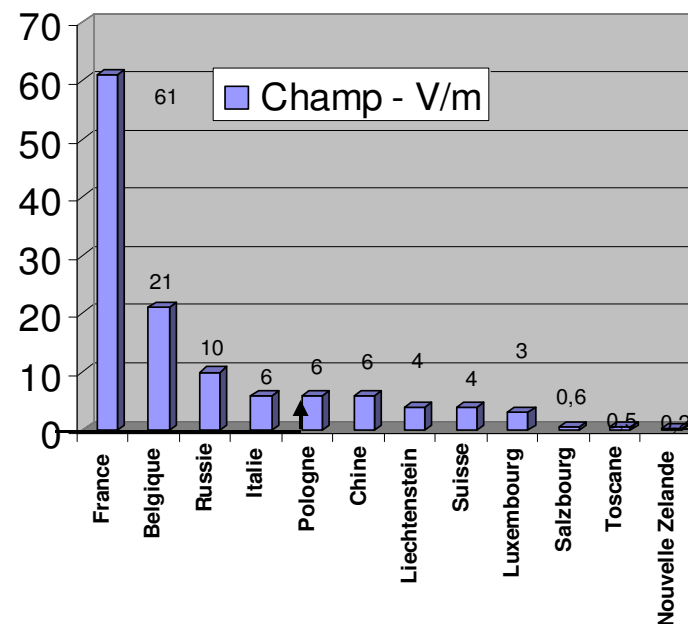


2010

- Affichage obligatoire du DAS lors des ventes de portables dès 2011
- Publicité à l'intention des moins de quatorze ans interdite
- Distribution gratuite ou payante interdite aux moins de 6 ans
- Utilisation des portables en **école maternelle, élémentaire et collège interdits** durant toute l'activité d'enseignement et dans les lieux prévus par le règlement intérieur

2011

- Pilote en cours – étude 0,6V/m
  - Etat
  - Opérateurs
  - Robin des toits





## Ordre du jour

- Problématique - Zone d'implantation
- Introduction aux technologies
- Résultats des études – position ANSES
- Démarche & position du collectif

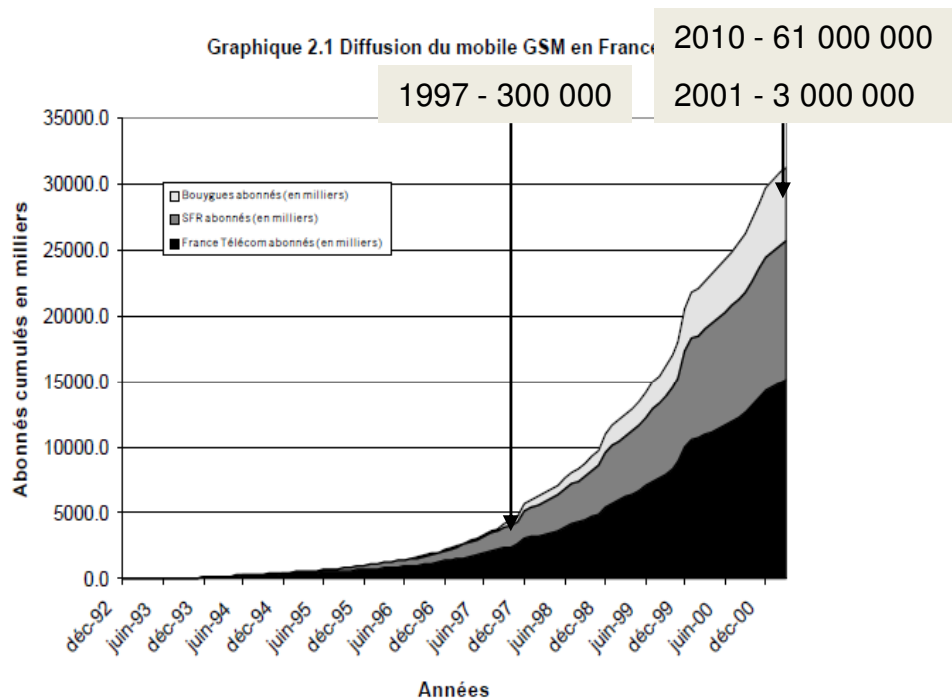
INTERPHONE  
2001-2010

- Risques incertains / manque de recul
  - Rapports officiels contradictoires
  - Risque d'augmentation des tumeurs malignes non significatif
  - Légère augmentation des tumeurs bénignes (neurinomes du nerf acoustique) pour les gros consommateurs
- Base Etude INTERPHONE \*
  - Gros consommateurs : > 5min / appel ou 2h/mois
  - Cancers étudiée sur 2001-2003

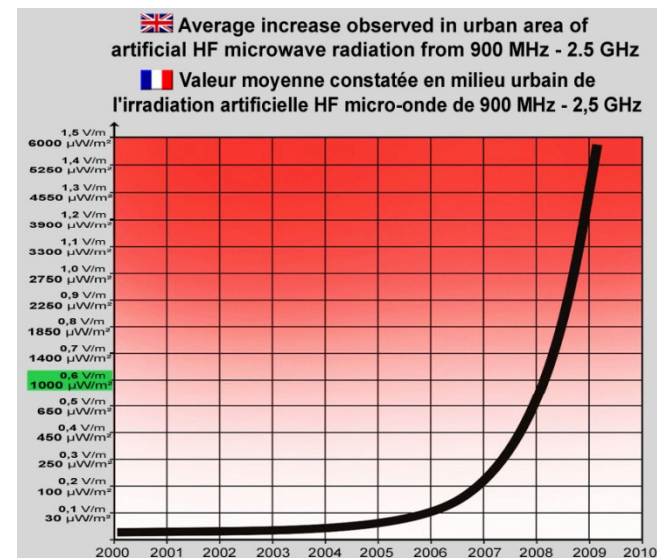


🌍 **Eléments de base (France)**

INTERPHONE  
2001-2010



- ➔ Recul actuel de l'ordre de 10 ans
- ➔ Impacts mesurables : 30 à 40 ans

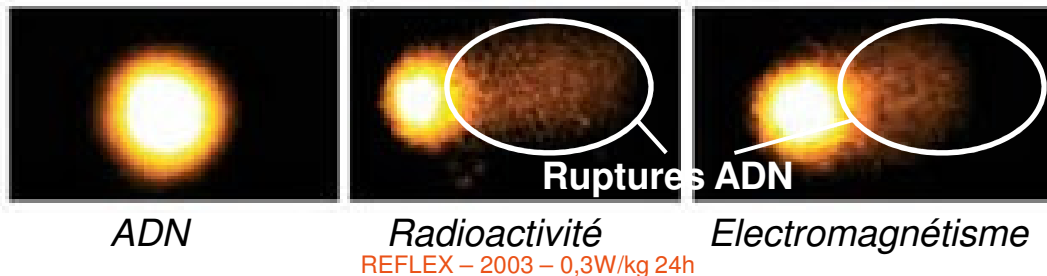


**Une nouvelle enquête lancée pour les 30 prochaines années**

Royaume-Uni, Danemark, Finlande, Pays-Bas et Suède

BioInitiative  
2007

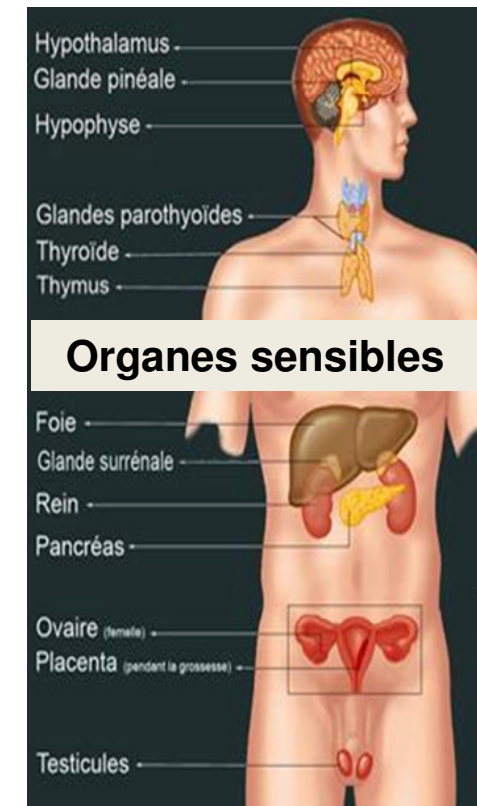
- Fonctions vitales élémentaires modifiées (la cellule)
- Génétiques : altérations non réparables de l'ADN



- Comportementaux : stress, fatigue, énervement...
- Fonctions immunitaires et cancers
  - Leucemie
  - Tumeurs du cerveau et acoustiques
  - Cancers du sein

ANSES  
24 Février 2011

- Position de l'ANSES Février 2011 (voir VIDEO – 15s)  
Gerard LAFARGUES  
Directeur général adjoint scientifique – ANSES  
« incertitudes sur des risques à long terme, éventuellement de tumeurs cérébrales »,  
« compte tenu du nombre de personnes concernées, il faut prendre des mesures sans attendre la démonstration d'un effet »



- Depuis 2000 les assurances se sont désengagées des risques électromagnétiques
- Exclusions standards : l'amiante, le plomb, les champs et ondes électromagnétiques, les dommages résultants de l'utilisation ou de la dissémination d'organismes Génétiquement modifiés
- La Lloyd's de Londres (article du parisien du 27/11/2010)

*Dans un rapport rendu public en novembre, mais resté discret, la Lloyd's de Londres s'intéresse aux risques sanitaires à long terme des téléphones mobiles et affirme que **la comparaison avec l'amiante est « évidente »**. « S'il est prouvé que les champs électromagnétiques provoquent le cancer, les conséquences sanitaires ne devraient apparaître que plusieurs années après l'exposition », souligne la Lloyd's, qui a confié la rédaction de ce rapport à ses spécialistes des « risques émergents »*

- Une grande compagnie d'assurance autrichienne AUVA a commandé un rapport d'expertise sur le problème des antennes relais et de la téléphonie mobile, puis a publié celui-ci, qui confirme la reconnaissance de la toxicité, et qui refuse de ce fait d'assurer ce risque.

NB : en 1919 les assurances ne couvrent plus le risque sanitaire lié à l'amiante

## Ordre du jour

- Problématique - Zone d'implantation
- Introduction aux technologies
- Résultats des études – position ANSES
- Démarche & position du collectif

## Démarche du collectif

- Connaitre les éventuels impacts / risques de ce type d'implantation
  - Comprendre l'objet de cet implantation : réunion mairie / opérateur
  - Qui assume les éventuels risques ?
  - Comprendre les implantations existantes : relevés  $>6,8\text{v/m}$
  - Communiquer/dialoguer : presse, site web, conférence sur les conditions d'utilisation de la téléphonie mobile, lettre ouverte, rencontre préfecture, conseil municipal ...
  - En absence de dialogue, manifester pour une cible à  $0,6\text{v/m}$
- ➔ Recours administratif, manifestation sur chantier



## Constat

- 🌍 L'évolution technologique est nécessaire
- 🌍 La technologie est au service de l'homme
- 🌍 Histoire : amiante
- 🌍 Absence de transparence de l'opérateur
- 🌍 Absence d'information de l'opérateur
- 🌍 Absence de couverture des risques : se sont les personnes soumises au risque qui l'assument
- 🌍 Des risques réels pèsent vis-à-vis des technologies GSM/UMTS
- 🌍 La réglementation actuelle est insuffisante
- 🌍 Les études épidémiologique manquent de recul (30 à 40 ans sont nécessaires)



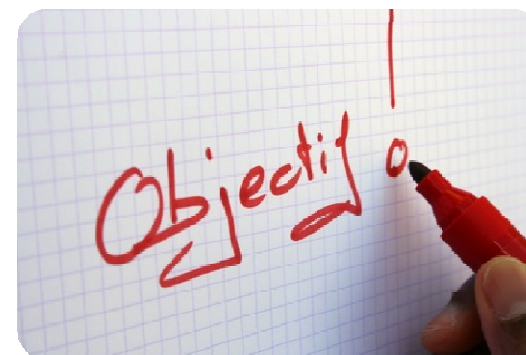
COMOP  
17 villes pilotes retenues  
pour 0,6V/m

## Objectifs

- Protéger la santé de nos enfants

« *Quel père peut accepter de faire courir un risque, même mineur, de danger de mort à son enfant* »

- Avoir une garantie de l'innocuité de l'implantation
- Une implantation qui respecte notre santé et celle de nos enfants
- Des mesures systématiques idéalement basées sur des sondes continues
- Suspension des déploiements sans engagement écrit de l'opérateur





2 Perles  
Rue de la gravière  
01480 Jassans Riottier  
Tél. : +33(0)4 37 55 42 46